

■ FICHE D'INSCRIPTION – BOURSE AUX JOUETS 2025

Organisée par le groupe folklorique « La Bourguignonne »

- Salle du Gymnase Kennedy – 22 boulevard John Kennedy – 21000 Dijon
- Dimanche 30 novembre 2025
- Horaires exposants : 7h30 à 18h
- Horaires public : 9h à 17h

■ IDENTITÉ DE L'EXPOSANT

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Adresse mail :
(à fournir : photocopie de la pièce d'identité)

■ INSCRIPTION

Nombre de tables souhaitées :
Tarif par table (180 cm) : 5 €
Montant total à régler : €

- Le paiement (espèces ou chèques à l'ordre de « La Bourguignonne ») est à joindre à la fiche d'inscription.
- À retourner avant le :

■■ RÈGLEMENT ET RESPONSABILITÉS

Les objets proposés à la vente dans cette bourse aux jouets relèvent de la **seule responsabilité des vendeurs**.

L'association **La Bourguignonne** décline toute responsabilité quant à la **conformité**, la **sécurité** ou l'**état des articles achetés**.

Cas particuliers (sièges auto, casques, matériel de puériculture, etc.) :

Les vendeurs s'engagent à ne mettre en vente **que du matériel conforme aux normes en vigueur**, en **bon état**, **non endommagé** (notamment lors d'un accident).

Les acheteurs sont invités à **vérifier l'état et la conformité** avant tout achat.

- En cas de doute, il est conseillé **de ne pas acheter ni vendre** ces articles.

 Portants interdits :

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'utilisation de portants est strictement interdite dans la salle.

Merci de présenter vos articles uniquement sur les tables mises à disposition.

 Jouets à piles :

Les vendeurs proposant des jouets fonctionnant avec des piles restent entièrement responsables de leur état.

L'association La Bourguignonne ne pourra être tenue responsable en cas de jouet ne fonctionnant pas, même si les piles sont fournies ou testées sur place.

■■ ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Je soussigné(e),,
atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Fait à :, le
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

 ■